



## DELIBERATION

N° 03

Conseil d'administration du mardi 10 septembre 2024

-----

Le mardi dix septembre, à 14 heures trente, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué en date du deux septembre deux mil-vingt-quatre, s'est réuni dans la salle du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur Joël LE BOLU.

Date de convocation : 02 septembre 2024

Nombre d'administrateurs en exercice : 13

Quorum : 7

### **Présent.e.s :**

Mmes et MM Joël LE BOLU, Jean-Pierre PRIGENT, Thierry FOURNIER, Carole DAINNE, Marcel LE BORGNE, Lucien LERAY, Florence LEFFRAY, Claude DROUET et Françoise JAMIN.

### **Absent.e.s et excusé.e.s :**

M. Gilbert VALLEE a donné procuration à M. Lucien LERAY.  
Mme Martine LAUNAY a donné procuration à M. Joël LE BOLU.  
Mmes Valérie DUMONT et Marika VAN HAAFTEN sont excusées.

Secrétaire de séance : Madame Françoise JAMIN

### **III – PROJET DE RECONDUCTION DES ATELIERS EQUILIBR'ÂGE POUR L'ANNÉE 2025**

Rapporteur : Jean-Pierre PRIGENT

Une session de 10 séances s'est déroulée de janvier à juillet 2024.

Une autre action démarrera à partir du mois de septembre 2024.

Afin de pérenniser ces ateliers en 2025, une demande de subvention serait adressée en janvier 2025 à la Conférence des financeurs pour un ou deux groupes annuels.

Deux devis ont été recueillis :

- pour un groupe dans l'année : 2646 € hors frais kilométrique.
- pour deux groupes dans l'année : 4998 € hors frais kilométrique.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- de valider le principe de reconduction de l'atelier Equibr'Age ;
- de confirmer le nombre d'atelier organisé par an et le devis s'y rapportant.

### Discussion

Il a été réalisé deux sessions d'ateliers cette année en raison d'une forte demande. Seul le coût de la deuxième session a été pris en charge par le CCAS, la première étant gratuite.

Une participation à la charge de chaque bénéficiaire d'un montant de 10 € couvrant environ 5 % des frais engagés par

le CCAS pourrait être demandée.

Il n'est proposé d'ouvrir une nouvelle session que si de nouvelles demandes sont enregistrées pour cette action, toutes les personnes sur liste d'attente de la première session ayant été affectées sur la deuxième.

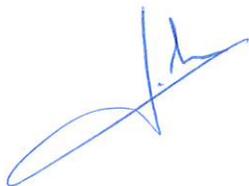
### Décision

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration décide de ne mettre en place une nouvelle session qu'aux regard des nouvelles demandes formulées par les habitants.

Présents : 9 / Votants : 11 / Abstentions : 0 / Pour : 11 / Contre : 0

Pour copie conforme,  
Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,  
Joël LE BOLU



La secrétaire de séance  
Françoise JAMIN

